



Second Comprehensive Review Deuxième Examen Détaillé

The second comprehensive review report of the CSBF Program examined the 2004-2009 lending period and was tabled in Parliament on April 26, 2010. The purpose of the review was to examine the CSBF Program's success in facilitating small business' access to financing, measure how the program has achieved its two objectives of incrementality and cost recovery and consider possible program improvements. The key findings were as follows:

Program Rationale

- There is an ongoing need for facilitated access to asset-based debt financing for small businesses, particularly for start-ups and businesses operating in higher risk sectors.
- Lenders believe that the CSBF Program does indeed make financing available to firms that would otherwise be denied.
- The recent downturn in the global economy has increased the importance of programs such as the CSBF Program.

Program Activity and Benefits

- Loans made under the CSBF Program were highly incremental:
 - About 54 percent of CSBF loans went to new or start-up firms;
 - 80 to 85 percent of the loans were financially incremental (i.e., they would not have been made or have been made for a lesser amount or under less favourable conditions).
- The CSBF Program loans delivered major economic benefits for borrowers, including:
 - Higher levels of sales growth than for non-CSBF Program borrowers
 - Higher employment growth than other firms;
 - Higher investment growth than the comparison group;
 - Higher average and total sales growth than their peers;
 - Slightly higher business survival rates than for non-borrowers.
- The CSBF Program resulted in significant benefits to Canadian society. From 1999-2008, total costs of the program were estimated to be \$728.5 million whereas total benefits were \$5598.2 million, resulting in total net benefits of \$4869.7 million. These benefits have been realized throughout Canada.

Le rapport du deuxième examen détaillé du Programme FPEC a examiné la période 2004-2009 et a été déposé au Parlement le 26 avril 2010. L'objectif de cet examen est de déterminer dans quelle mesure le Programme FPEC a aidé les petites entreprises à obtenir du financement, dans quelle mesure les deux objectifs poursuivis, l'effet d'accroissement et du recouvrement des coûts, ont été atteints et d'examiner les améliorations possibles du programme. Les principales conclusions sont les suivantes :

Bien-fondé du Programme

- Il est toujours aussi impérieux de faciliter l'accès des petites entreprises au financement par emprunt reposant sur l'actif, particulièrement celles en démarrage ou appartenant à des secteurs à risque plus élevé.
- Les prêteurs estiment que le Programme FPEC permet à des entreprises d'obtenir du financement qu'elles se seraient autrement fait refuser.
- Les programmes comme le Programme FPEC jouent un rôle encore plus important pendant le récent ralentissement de l'économie mondiale.

Activités et avantages du Programme

- L'effet d'accroissement des prêts consentis dans le cadre du Programme FPEC est très élevé :
 - environ 54 p. 100 des prêts du Programme FPEC ont été accordés à des entreprises nouvelles ou en démarrage;
 - de 80 à 85 p. 100 des prêts ont profité d'un effet d'accroissement, c'est-à-dire que soit ils n'auraient pas été accordés ou à des conditions moins favorables.
- Le Programme permet aux emprunteurs de bénéficier de grands avantages économiques, notamment les retombées suivantes :
 - une croissance de leur chiffre d'affaires plus forte que celle des autres entreprises;
 - une croissance de l'emploi plus forte que celle des autres entreprises;
 - une croissance de l'investissement plus forte que celle des autres entreprises;
 - une croissance plus forte du chiffre d'affaires moyen et total comparativement aux autres entreprises de même gabarit;
 - un taux de survie légèrement supérieur à celui des autres entreprises.

Cost Recovery

While the program is not fully cost-recoverable when strictly using revenues from the administration and registration fees it charges, it is cost-recoverable when additional federal income taxes and GST remittances from CSBF borrowers are considered. Since 1999–2000, as well as the benefits mentioned above, additional federal income tax remittances resulting from incremental salaries and wages being paid by CSBF Program firms averaged \$39 million each fiscal year while GST remittances averaged \$24 million annually.

Program Administration

A number of regulatory and non-regulatory measures have been implemented since the 2004 CSBF Program Comprehensive Review Report, in an effort to simplify delivery functions, improve communications with lenders and decrease administrative burden. However, lenders continue to cite a lack of profitability and continued administrative burden as the key barriers to program usage. The CSBF Program needs to strengthen stakeholder relations and develop a package of changes aimed at addressing lenders' stakeholder concerns and modernizing the CSBF Program, thereby securing its continued success. The Government of Canada recognizes the need for these changes. It is committed to making modifications that would strengthen and modernize the Program thereby securing its continued success.

The comprehensive report is available on our website at [Comprehensive Review Report \(2004–09\)](#). The evaluation report is available also on our website at [Evaluation of the CSBF Program](#).

Subscription Service

The CSBF Program has an on-line subscription service which will send you the CSBFP Bulletin and other information via e-mail. If you would like to receive the Bulletin, we invite you to visit the [Subscription Service](#) page of our website.

- L'analyse des coûts et des avantages du Programme FPEC montre des avantages significatifs pour la société canadienne. Pour la période de neuf ans allant de 1999-2000 à 2007-2008, le coût total du Programme a été évalué à 728,5 millions de dollars, tandis que les retombées totales s'élèvent à 5 598,2 millions, soit un résultat net de 4 869,7 millions. Ces retombées ont été réalisées partout au Canada.

Recouvrement des coûts

Bien que ce ne soit pas le cas si on ne considère que les seuls frais d'administration et droits d'inscription, le Programme est en mesure de recouvrer entièrement ses coûts lorsque l'impôt fédéral sur le revenu et la TPS versées par les emprunteurs du Programme FPEC sont pris en compte. Depuis 1999-2000, en plus des avantages mentionnés ci-dessus, l'impôt fédéral sur le revenu payé sur l'accroissement des salaires versés par les entreprises du Programme atteint en moyenne 39 millions de dollars par exercice. Quant aux recettes tirées de la TPS, elles s'élèvent à 24 millions par exercice.

Administration du Programme

Un certain nombre de mesures réglementaires et autres ont été mises en œuvre depuis le Rapport d'examen détaillé du Programme FPEC publié en 2004, dans le but de simplifier la prestation, d'améliorer la communication avec les prêteurs et de réduire le fardeau administratif. Toutefois, les principaux obstacles à son utilisation cités par les prêteurs sont toujours le manque de rentabilité et le fardeau administratif. Le Programme FPEC doit prendre des mesures pour consolider les liens avec les prêteurs et de répondre à leurs préoccupations en modernisant le Programme pour assurer son succès à long terme. Le gouvernement du Canada reconnaît la nécessité de ces changements. Il s'est engagé à apporter des modifications susceptibles de renforcer et de moderniser le Programme assurant ainsi son succès continu.

La version intégrale du rapport est disponible sur notre site Web, à [Rapport d'examen détaillé \(2004-2009\)](#). Le rapport de l'évaluation du programme est disponible aussi sur notre site Web à [Évaluation du programme](#).

Service d'abonnement

Le PFPEC a mis sur pied un service d'abonnement en ligne par lequel vous recevrez le Bulletin du PFPEC et autres informations par courriel. Pour recevoir un avis par courriel grâce à ce service, nous vous invitons à visiter la page concernant [le service d'abonnement](#) de notre site Web.